



Avis de mise à disposition de la modification simplifiée du PLU

La commune de Vétheuil a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vigueur afin :

- D'ajuster certains aspects du règlement et de ses annexes aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR,
- De créer deux nouveaux emplacements réservés et de les reporter sur le plan de zonage.

Ces évolutions du PLU ne concernent que des ajustement mineurs qui ne remettent pas en cause l'économie général du projet d'aménagement et de développement durable.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public en mairie, pendant un délai d'un mois du 24 septembre 2018 au 26 octobre 2018 inclus afin de chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à sa disposition.